



Ce document a été numérisé par le CRDP  
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets  
d'Examens de l'enseignement  
professionnel.

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation



## CORRIGÉ LE BEC FIN

### 1<sup>ère</sup> partie : Droit usuel (6 points)

#### Document A : La compétence des tribunaux

Situations	Tribunal compétent	Juridiction (civile ou pénale)	Justification de la réponse
L'entreprise « Le Bec Fin » est en litige avec son voisin à propos d'une haie de séparation (montant du préjudice estimé à 850,00 €).	<i>Tribunal d'instance</i>	<i>Civile</i>	<i>Il s'agit d'un litige dont le montant est inférieur à 10 000,00 €</i>
Cinq clients sont partis sans régler leur note d'un montant de 210,00 €.	<i>Tribunal correctionnel</i>	<i>Pénale</i>	<i>Il s'agit d'un délit (grivèlerie) Accepter infraction à la loi, vol</i>
La terrasse de l'entreprise « Le Bec Fin » a subi des dégâts suite à un accident involontaire de la circulation. (montant du préjudice estimé à 19 000,00 €)	<i>Tribunal grande instance</i>	<i>Civile</i>	<i>Il s'agit d'un litige dont le montant est supérieur à 10 000,00 €</i>

1 point pour chaque tribunal

0.5 point par juridiction

0.5 point par justification

Code examen : 5133403	<b>BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE</b>	Épreuve : <b>EP3</b> <b>Corrigé</b>	S.2010	S 1/4
--------------------------	--	--	--------	-------

## 2<sup>ème</sup> partie : Économie (9 points)

### Document B

2.1 Indiquez quels établissements sont concernés par la baisse de la TVA . 2 points

Ce sont les établissements de restauration commerciale qui sont concernés par la baisse de la T.V.A.

2.2 Citez les produits exclus de cette mesure . 1 point

Les boissons alcoolisées

2.3 Précisez l'engagement pris par les cafetiers et limonadiers. 1 point

Ils s'engagent à baisser le prix du café, du thé et d'une boisson fraîche sans alcool.

2.4 Déterminez l'action que doivent entreprendre les restaurateurs pour rendre visible et lisible l'application de la baisse de la T.V.A.. 2 points

L'application de la baisse de la T.V.A doit être annoncée :

- \* à l'extérieur de l'établissement par un panneau (la T.V.A baisse, les prix aussi)
- \* à l'intérieur de l'établissement soit par des prix barrés, soit par un \* sur les cartes et menus avec la mention « ce produit bénéficie de la baisse intégrale de la T.V.A ».

2.5 Donnez trois mesures qui peuvent être prises par les restaurateurs suite à la baisse de la TVA 3 points

- \* baisse des prix de certains plats ou produits
- \* emploi de nouveaux salariés
- \* augmentation des salaires
- \* amélioration des plats avec des produits plus sophistiqués.

Code examen : 5133403	<b>BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES</b> ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : <b>EP3</b> <b>Corrigé</b>	S.2010	S 2/4
--------------------------	---	--	--------	-------

**3<sup>ème</sup> partie : Opérations commerciales (14 points)**

**Document C : la facturation**

**Restaurant « Le Bec Fin »**

47 rue de la Paix

25000 Besançon

SARL au capital de 26 000 €

RCS Besançon B 125 685 231

Contacts : [lebecfin@entreprise.fr](mailto:lebecfin@entreprise.fr)

Comité d'établissement

**SA GRIMBERT**

8 chemin des Vignes

39 600 Arbois

**FACTURE DOIT**

**DATE DE FACTURE : 15 juin 2010**

**FACTURE N° : 06/1253**

Désignation	Qté	Prix unitaire brut H.T.	Taux remise	Prix unitaire net H.T.	Taux T.V.A.	Montant H.T.
<i>Repas complet</i>	<i>40</i>	<i>23,00</i>			<i>5,50 %</i>	<i>920,00</i>
<i>Café</i>	<i>27</i>	<i>2,10</i>			<i>5,50 %</i>	<i>56,70</i>
<i>Vin</i>	<i>11</i>	<i>26,50</i>	<i>10</i>	<i>23,85</i>	<i>19,60 %</i>	<i>262,35</i>

**Détail de la TVA**

Montant H.T.	Taux	Montant T.V.A.
<i>976,70</i>	<i>0,5 pt</i>	<i>53,72</i>
<i>262,35</i>	<i>0,5 pt</i>	<i>51,42</i>

Date de paiement : 20 juin 2010
Mode de paiement : Chèque ou virement
Conditions d'escompte : aucune
Taux des pénalités de retard : 1,50 %

Total net H.T. <i>pt</i>	<i>1</i>	<i>1239,05</i>
Total TVA <i>pt</i>	<i>1</i>	<i>105,14</i>
Total T.T.C.	<i>1 pt</i>	<i>1344,19</i>
Net à payer		<i>1344,19</i>

**Pour le corps de la facture : 0.5 point/case soit 16 cases x 0,5 point = 8 pts  
sauf pour le calcul du P.U. net H.T. 1 point  
soit 9 POINTS**

Code examen : 5133403	<b>BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE</b>	Épreuve : <b>EP3</b> <b>Corrigé</b>	S.2010	S 3/4
--------------------------	--	--	--------	-------

**4<sup>ème</sup> partie : Droit social (11 points)**

**Document D**

4.1 Indiquez la signification du sigle « CDI ». 2 points

Contrat à durée indéterminée

4.2 Citez 2 autres types de contrat de travail. 2 points

\* Intérim  
\* Extra  
\* CDD.....

4.3 Si, deux semaines après la signature de ce CDI, le salarié décide de quitter l'entreprise, indiquez ce que l'employeur devra lui payer. 2 points

L'employeur devra lui verser ses deux semaines de travail.

4.4 Dites si la rémunération proposée dans l'annonce correspond au salaire réellement perçu par le salarié. Justifiez votre réponse. 3 points (1 point pour le « non », 2 points pour la justification)

Non, il s'agit du salaire brut avant cotisations salariales, le salarié perçoit le salaire net

4.5 Précisez les avantages en nature dont le salarié pourra bénéficier en plus de son salaire de base. 2 points

- Logement  
- Nourriture

Code examen : 5133403	<b>BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE</b>	Épreuve : <b>EP3</b> <b>Corrigé</b>	S.2010	S 4/4
--------------------------	--	--	--------	-------